



DEL 24-007

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

L’an deux mille vingt quatre

Le six février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire,

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Mickaël JUIGNE, Phillipe PAUMIER, Sylvie LAUTRU, Alain GUICHET, Stéphane DALIVOUST, Angélique PLANCHETTE, Sylvain BACHELEY, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Denis MINIER, Delphine FOUQUET, Maryse BAYBAY, Fanny PIRA

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET.

OBJET : SUBVENTION DETR/DSIL – SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Fanny PIRA.

Dans un contexte national où les populations sont exposées à des risques accrus, notamment dans le cadre du plan Vigipirate, la commune d’Yvré l’Évêque souhaite engager en 2024 un programme de sécurisation de ses équipements publics.

Ce programme repose sur deux axes :

- Mettre en place des contrôles d’accès à plusieurs équipements publics (mairie, salle Georges Brassens et gymnase, salle d’activités de la Palestre, cimetière) afin de réduire les risques d’intrusion et d’incivilités au sein de ces équipements.
- Sécuriser l’accès au parc Nelson Mandela, qui accueille une aire de jeux pour enfants et des manifestations communales, afin d’empêcher l’accès aux véhicules et prévenir le risque lié aux véhicules bélier.
- Installer des sonneries d’alerte pour le Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles Condorcet et Champ Manon, ainsi que de la Ruche, bâtiment Enfance de la commune.

Ce programme est estimé à 56.500 euros TTC (47 083,33 euros HT), répartis comme suit :

- Contrôles d’accès : 16.000 euros TTC (13.500 € HT),
- Sécurisation de l’accès au Parc Nelson Mandela (potelets, mur gabion) : 5.000 euros TTC (4.000 € HT),
- Sonneries PPMS écoles et La Ruche : 35.500 € TTC (29.583,33 € HT).

Les travaux sont programmés entre mars et août 2024.

Pour réaliser ces travaux, la commune d’Yvré l’Évêque envisage de solliciter une subvention de l’Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL selon le plan de financement suivant :

DEL 24-007

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Sécurisation Parc Nelson Mandela	4 000,00 €	DETR/DSIL	23 541,66 €
Sonneries PPMS	29 583,33 €	Commune Yvré l'Evêque	23 541,67 €
Contrôles d'accès	13 500,00 €		
TOTAL	47 083,33 €	TOTAL	47 083,33 €

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL à hauteur de 23 541,66 euros pour le programme de sécurisation des équipements publics décrit ci-dessus.

VOTE : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 13 février 2024.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire
Damienne FLEURY

